L'Abeille de la Nouvelle-Orleans
(Bureaux : 73 rue de Chartres.)

NOUVELLES-ORLÉANS.
VENDREDI, 7 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

UN bon glacier connaissant bien la partie trouvera de l'emploi en s'adressant à la confiserie Grunsky & Domecq, No 160 rue Canal, coin Baronne. 6mai—3f.

TROUVÉ.

Trouvé—Une jeune mule noire. Le propriétaire peut la réclamer No. 57 rue Bourbon, au dépôt de pains de Laferrandry. 7mai—3f.

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet, 9 appartements. S'adresser 509 rue Dumaine. Nile O. ou sur les lieux, Jules Cahier. 1er mai—5f

A VENDRE.

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois, avec un grand terrain de 32x120 pieds. No 416 rue Bagatelle ou Bourbon, entre Morales et Bons-Enfants, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. L'attention du lecteur est appelée sur cette vente. 7 mai—7 au 15 mai.

Résidence d'été à vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes ou à J. A. Bouquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

1° Une propriété rue St-Anne, entre Rempart et Bourgogne, côtés pair et impair.

2° Une maison rue Rochebleue, entre Dumaine et St-Philippe. Tonti.

3° Deux maisons, côté rue Hôpital, entre Bourgogne et Broad, Ursuline.

4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois, Dumaine.

5° Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave, avec une cuisine à deux étages.

6° Propriété rue Derbigny, entre Kerlérec et Colombus, Roman.

S'adresser à A. Dorlocourt, notaire et avocat No 31 rue Carondelet.
25 avril—2 sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande Ile, se composant de quatre chambres et cabinet, vestibule, mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Four de campagne. Cabane à bain.

Pour plus amples renseignements s'adresser No. 193 rue des Remparts. 22avril—15f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Jour—Il sera réunion des créanciers du défunt Louis J. Witte soit tenue et convoqué par ordre H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un sépit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que H. G. Elliott, Esq. et Jules Cahier soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

AVIS LÉGAUX.

Avis.

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution 1879, avis est pour le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de cet État, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'État de la Louisiane. No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10,17,24—mai 1er et 8.

Avis.

A VIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'État de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale de l'État. La société sera toujours de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'État.
Nlle Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Nlle-Orléans, 17 avril 1886.

EN vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'État de la Louisiane, en date du 17 mars, A. D. 1886, ordonnant qu'une élection spéciale le **Jeudi**, 20e jour de mai A. D. 1886, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e Wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, et dans les paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques, formant le

Second District Congressionnel

de l'État de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionné par la mort de Michael Hahn, ancien représentant dudit Second District Congressionnel de l'État de la Louisiane, dans le 49e Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et terminer le mandat dudit Michael Hahn.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane—

JEUDI, LE 20e JOUR DE MAI A. D. 1886, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les bureaux d'élections qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour

Un Représentant du second district congressionnel de l'État de la Louisiane, composé des différents wards de la ville de la Nlle-Orléans ci-dessus et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques, au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique, pour remplir la vacance et compléter le terme non expiré du dit Michael Hahn, décédé, ancien Représentant du dit second district congressionnel de cet Etat au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Le tout conformément à la proclamation mentionnée ci-dessus.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio chargé des retours électoraux de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 au 20 mai.

Avis.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous transférons nos bureaux au No. 74 de la rue Baronne le 1er juillet prochain.
Nlle-Orléans, 15 avril 1886.
HORNER & BENEDICT
25 avril—4 f en 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour obtenir autorisation de nommer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT
En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Landner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de 1886 un bill pour faire renaître par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL,
Agent.
18 avril—5f en 30 j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'État de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et paver la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de telles taxes, et à la mise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1f p. sem. jen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires" passé à la session de 1882, et ses amendements et ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882;

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 42 du dit acte, et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner:

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane, à sa prochaine session, devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, un projet de loi pour prévoir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix ou discrimination dans leur tarif de fret et de passage entre les différentes parties de cet État.
Nlle-Orléans, 13 avril, 1886.
15 avril—13,17,24—1,8, mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet État, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'État de la Louisiane. No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10,17,24—mai 1er et 8.

Avis.

A VIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'État de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'État. La société sera toujours de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'État.
Nlle Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Nlle-Orléans, 17 avril 1886.

EN vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'État de la Louisiane, en date du 17 mars, A. D. 1886, ordonnant qu'une élection spéciale **Jeudi**, 20e jour de mai A. D. 1886, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e Wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, et dans les paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques, formant le

Second District Congressionnel

de l'État de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionné par la mort de Michael Hahn, ancien représentant dudit Second District Congressionnel de l'État de la Louisiane, dans le 49e Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et terminer le mandat dudit Michael Hahn.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane—

JEUDI, LE 20e JOUR DE MAI A. D. 1886, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les bureaux d'élections qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour

Un Représentant du second district congressionnel de l'État de la Louisiane, composé des différents wards de la ville de la Nlle-Orléans ci-dessus et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques, au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique, pour remplir la vacance et compléter le terme non expiré du dit Michael Hahn, décédé, ancien Représentant du dit second district congressionnel de cet Etat au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Le tout conformément à la proclamation mentionnée ci-dessus.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio chargé des retours électoraux de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 au 20 mai.

Avis.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous transférons nos bureaux au No. 74 de la rue Baronne le 1er juillet prochain.
Nlle-Orléans, 15 avril 1886.
HORNER & BENEDICT
25 avril—3m le dim.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 MAI 1886.

GRAND

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de	$750 chacun pour les sept unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de	$500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de	$250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'État de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, à en donner l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les partis. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. J. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

GRAND GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Whiskey Pur de Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire de Louisiane, 1884-85.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine 99,
Nlle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ETAT de la LOUISIANE, à tous ceux à qui sous les yeux desquels la présent avis tombera :

Attendu que Henri Samory a acquis à l'enchère publique dans la crise a été faite par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, pour la paroisse d'Orléans, le 3me jour du mois d'Août 1885, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 30 juin 1885, dans l'affaire de E. H. Barney vs Charles P. Samory et autres, No 14,351 du son dossier, les propriétés ci-après décrites, a demandé à cette Cour de lancer une monition en du publier un avis conformément aux sections 2370, 2371, 2372et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 16 Mars 1870, et communément connu comme les statuts révisés de la Louisiane.

Qu'il soit donc su par tous ceux ici intéressés, qu'ils sont cités et assignés, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent faire valoir un droit, un titre ou une réclamation contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, ou ordonnant la vente, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans l'évaluation des propriétés ou les annonces relatives à l'époque ou à la façon dont s'est faite l'adjudication, ou par suite de défauts quelconques, de faire connaître, dans les trente jours qui suivront cette date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ne doit pas être confirmée et homologuée. A la dite vente des propriétés ici décrites, M. Henri Samory en est devenu l'acquéreur, au prix de pour la somme de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars cinquante sous ($9,297.50).

Description des propriétés:

1° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'île No 671, borné par les rues Euphrosine, Calliope et Raudon et l'avenue Hagan, mesurant, d'après la mesure de la ville cinq cent douze pieds, neuf pouces et quatre lignes rues Euphrosine et Calliope; deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces et six lignes rue Raudon; et deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces avenue Hagan. Etant le même immeuble inscrit au nom de Henri Samory, à une vente du Shérif de la paroisse d'Orléans ainsi qu'en fait foi un acte enregistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 95, folio 124. Les deux tiers de la propriété vendue appartenant à la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre M. et Mme Claude P. Samory, ainsi que déclaration en est faite dans l'inventaire des biens de la succession de la dite dame Samory, enregistré à cette honorable Cour, en date du 19 mars 1885.

2° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un du carré d'île borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, formant l'angle droit des rues Toulouse et Remparts, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur l'île sur les Remparts, sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par ledit défunt Henri Samory, ainsi qu'en fait foi un acte passé par devant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de février 1865, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, registre 88, folio 372; déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné sur les trois-quarts de ladite propriété appartenant à la succession de ladite Mme Samory.

3° Les deux-tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, désigné par le numéro cinquante-sept, sur un devis de Olivier & Martin, dépose en l'étude de A. Ducatel, notaire, sous le devis No 22 du livre des devis No 7, lequel terrain est borné par les rues Canal, St. James, Bounes et l'avenue Carrollton, et se compose de vingt-neuf terrains numérotés de un à vingt-neuf, mesurant trois cent trente-huit pieds, cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal; trois cent douze pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton; et trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par ledit M. Samory par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte passé par devant A. Ducatel, notaire, date du 1er Mai 1867, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 438, également déclaré et attesté dans l'inventaire du 19 Mars 1885; que les deux tiers du dit carré d'île, appartenant à la succession de la dite dame Samory.

5° Les trois-quarts indivis d'un terrain situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro cinq du carré d'île borné par les rues Tonti, St Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, en date du 10 octobre 1844, et déposé en l'étude de F. P. Labarre, ancien notaire, cette ville, et mesurant trente pieds de façade rue Tonti, trente-un pieds six pouces et cinq lignes sur la limite inférieure, par quarante-vingt-trois pieds deux pouces sept lignes d'un côté, et quatre-vingt quatre pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du fond; ledit terrain ainsi acquis par le dit défunt Henri Samory, ainsi que déclaration en est faite par le dit Henri Samory.

6° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné dans le carré d'île borné par les rues Espagne, Victoire, Enghien et Moreau, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds de deux pouces et quatre lignes de façade rue Espagne, sur une profondeur de soixante-sept pieds neuf pouces et six lignes, entièrement paralèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, date du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.

7° Les trois-quarts indivis de deux morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ cinq cents pieds de la ligne du chemin de fer de l'Hôpital, et faisant partie de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, deux, trois, quatre et cinq, suivant un plan du 20 avril 1858, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Duteuil, notaire; les dits morceaux de terre ont chacun, un devis ainsi qu'il suit quatre-vingt-treize pieds de façade sur le Chemin de Gentilly; et vingt arpents ou trois mille huit cent trente-neuf pieds de profondeur.

Les terrains six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sont contigues une aux autres. Le terrain No 6 est limitrophe du terrain de M. J. B. Harney. Le terrain No 12 est adjacent à la propriété de M. J. B. Harney. Le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. J. B. Harney; le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. Mme Lambert; moins l'indivision existe en faveur de la compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile. Etant les mêmes terrains acquis par achat par ledit J. Samory de la succession de Mme N. Cordier ainsi que l'établit un acte date de 12 novembre 1861, exécuté pardevant F. E. Pilié, notaire, cette ville, et enregistré dans le bureau des annotations de la ville, livre 87, folio 173. Les trois-quarts de cette propriété appartenant à la succession de ladite dame Samory, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par M. Henri Samory dans le susdit inventaire.

8° Un certain carré d'île avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-trois du carré d'île borné par les rues Baggatelle, Livingston, Union et Erlipen Girard ou Poloplas, composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit inclusivement, indiqués sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 29 décembre 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

9° Quatre carrés d'île avec tous les droits passages, servitudes et avantages qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, Faubourg Washington, désigné par les numéros sept, huit, onze et douze, d'après un plan dressé à la date du 12 décembre 1828, par L. Surgi, voyer, déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire en cette ville, représentant P. Sèghers, alors notaire. Le carré d'île No 7 se compose de 24 terrains et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrats et Vertu. Le terrain No 5 se compose de 24 terrains et est borné par les rues Pilié, Canonge, Vertu et Magistrats. Le terrain No 11 est aussi composé de 24 terrains et est borné par les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrats. Et le terrain No 12 est aussi composé de 24 terrains et borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrats.

10° Un carré d'île, avec tous les droits, passages, servitudes y ayant, appartenant en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, rive droite de la rivière Mississippi, borné par les rues Colombus, Orléans, Sheppard et Odeon, d'après un plan de John Schreiber sous la date du 5 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

11° Et les trois quarts indivis de sept terrains, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situés dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, rive droite de la rivière Mississippi, bornés par les rues Colombus, Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze du carré numéro Quatre-vingt-quinze, à borné par l'avenue Canal et les rues Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze, lesquels terrains mesurent, chacun, trente pieds de façade à avenue Canal, sur cent quinze pieds de profondeur.

Etant la même propriété acquise par achat par H. Samory de la succession de J. B. Bouno, ainsi qu'en fait foi un acte en l'étude de O. Drouet, notaire, en date du 3 avril 1862, et appartenant à la succession de ladite dame Samory, comme déclaration en est faite par ledit H. Samory, dans l'inventaire ci-dessus mentionné.

Nouvelle-Orléans, 17 Avril 1886, par arrêt du tribunal.

A. L. TISSOT,
Juge.
JULES VIENNE,
Sous-Greffier.

4 mai—4,5,20—juin 4.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après :

Interdiction de Jean Bonnecazer—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats en leurs plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a lieu de prononcer l'interdiction demandée contre le dit Jean Bonnecazer et privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens de la personne du dit Bonnecazer soient confiés aux soins de Mme Louise Kaorpp, femmede dit Jean Bonnecazer, comme curatrice, conformément à la loi; il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.

Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, et la date de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.

JULES VIENNE,
Député Greffier.

30avril—5fen 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau de valeur, un grand coffre-fort en fer, etc.

Bodley Bros. vs. la North, Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,480—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 mai 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand lot de meubles de bureau de valeur, effets mobiliers, railings de bureau, installations de gaz, objets divers, etc., ainsi qu'un grand coffre-fort en fer, etc., qui se trouvent au local connu comme la moitié du numéro 72 de la maison en briques à trois étages et dépendances de la rue St-Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
7mai—7 12 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbens vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 19 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A l'extrême fin de l'Algiers & Gretna Railway Co. à Alger, à peu près au lieu du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7mai—7,12,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alfred Grima vs. Charles Ladite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,325—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Bureau d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 11 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro trente-trois du carré d'île borné par les rues Toulouse et St Louis, formant l'angle droit des rues Toulouse et Remparts, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur l'île sur les Remparts, sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par ledit défunt Henri Samory, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de février 1865, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, registre 88, folio 372; déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné sur les trois-quarts de ladite propriété appartenant à la succession de ladite Mme Samory.

3° Les deux-tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, désigné par le numéro cinquante-sept, sur un devis de Olivier & Martin, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, sous le devis No 22 du livre des devis No 7, lequel terrain est borné par les rues Canal, St. James, Bounes et l'avenue Carrollton, et se compose de vingt-neuf terrains numérotés de un à vingt-neuf, mesurant trois cent trente-huit pieds, cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal; trois cent douze pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton; et trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par ledit M. Samory par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte pardevant A. Ducatel, notaire, date du 1er Mai 1867, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 438, également déclaré et attesté par le dit H. Samory dans l'inventaire ci-dessus mentionné.

4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné dans le carré d'île borné par les rues Espagne, Victoire, Enghien et Moreau, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds de deux pouces et quatre lignes de façade rue Espagne, sur une profondeur de soixante-sept pieds neuf pouces et six lignes, entièrement parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, date du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.

7° Les trois-quarts indivis de deux morceaux de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ cinq cents pieds de la ligne du chemin de fer de l'Hôpital, et faisant partie de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, deux, trois, quatre et cinq, suivant un plan du 20 avril 1858, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Duteuil, notaire; les dits morceaux de terre ont chacun, un devis ainsi qu'il suit quatre-vingt-treize pieds de façade sur le Chemin de Gentilly; et vingt arpents ou trois mille huit cent trente-neuf pieds de profondeur.

Les terrains six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sont contigues une aux autres. Le terrain No 6 est limitrophe du terrain de M. J. B. Harney. Le terrain No 12 est adjacent à la propriété de Mlle Marie Pompée. Le terrain No 2, adjacent à la propriété de M. J. B. Harney; le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. Louis Lambert; moins l'indivision existe en faveur de la compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile. Etant les mêmes terrains acquis par achat par H. Samory de la succession de Mme N. Cordier ainsi que l'établit un acte date de 12 novembre 1861, exécuté pardevant F. E. Pilié, notaire, cette ville, et enregistré dans le bureau des annotations de la ville, livre 87, folio 173. Les trois-quarts de cette propriété appartenant à la succession de ladite dame Samory, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par M. Henri Samory dans le susdit inventaire.

8° Un certain carré d'île avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-trois du carré d'île borné par les rues Baggatelle, Livingston, Union et Erlipen Girard ou Poloplas, composé de vingt